

## urbanisme

# A Poitiers, Paysages de France dénonce les villes “ moches ”

L'association a recouvert symboliquement des panneaux publicitaires, le long de la rocade ouest de Poitiers, samedi. Des installations qu'ils jugent illégales.

Le long de la route départementale 910, en direction de l'aéroport de Biard, les panneaux publicitaires se comptent par dizaines. Pour dénoncer « les ravages de l'affichage », des militants de **Paysages de France** ont recouvert symboliquement, samedi 6 juillet, des « 4x3 » de l'entreprise Avenir.

« Ces panneaux sont illégaux [selon le code de l'environnement] car ils sont extérieurs à l'agglomération, dénonce Laurent Fetet, président de l'association nationale, venu dans la Vienne pour le conseil d'administration annuel. On ne défend pas que les paysages de carte postale, mais aussi ceux du quotidien. »

“ On demande le respect de la loi ”

A l'aide de troussees lestées, attachées à des ficelles, la quinzaine d'adhérents hisse des bâches floquées du slogan « Pas de pub, des arbres! », sous l'approbation de quelques klaxons d'automobilistes. Un clin d'œil à la ville de Grenoble – d'où est originaire l'association – qui a replanté des arbres après le démontage des panneaux publicitaires dans la ville.

Légaliste, l'association n'hésite pas à aller devant la justice administrative pour demander le démontage des panneaux illégaux, et symbole de la « France moche ». « On demande le respect de la loi, répète Clément



Le long de la rocade ouest, des militants ont recouvert de bâches des panneaux publicitaires.

Kirchhoff, militant poitevin depuis trois ans. *Auchan-sud, Kronenbourg, McDo... Je trouve cela dommage que l'on soit obligé de subir cette agression publicitaire.* »

## Un règlement en cours de rédaction

Dans un contexte de réchauffement climatique et de transition énergétique, les membres de **Paysages de France** demandent des actions exemplaires. Contre la publicité qui « incite à consommer plus que l'on en a besoin », l'affichage lumineux et

numérique « énergivore », Pierre-Jean Delahousse, le porte-parole, demande des « actions concrètes ».

Le timing de cette action n'est pas dû au hasard. Actuellement, la communauté urbaine de Grand Poitiers travaille sur la rédaction du futur Règlement local de publicité intercommunal (RLPI), pour lequel **Paysages de France** et des entreprises publicitaires ont été entendus. Un diagnostic d'avril 2019, disponible en ligne, « met en avant le fait qu'il y a beaucoup de dispositifs illégaux », explique Damien

Deletraz, adhérent de l'association et proche du groupe Osons Poitiers. Au sujet de la RD 910, le document souligne que « l'évolution récente de la jurisprudence amène à considérer aujourd'hui que ces dispositifs sont illégaux ». « Globalement, ce n'est pas du tout à la hauteur, tranche le militant anti-pub. [Le projet de règlement] n'interdit pas l'affichage lumineux. »

Florian Adam

Voir la vidéo sur [lanouvellerepublique.fr](http://lanouvellerepublique.fr) et [centre-presse.fr](http://centre-presse.fr)